

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**REMARQUES DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE,
MOUSSA FAKI MAHAMAT, A L'OCCASION DE LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU
SUR LE MALI ET LE SAHEL, ORGANISÉE SOUS LES AUSPICES DES NATIONS
UNIES ET DE L'UNION AFRICAINE, EN MARGE DE LA 73^{ÈME} SESSION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

NEW YORK, LE 26 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Président de la République du Mali,

Mesdames Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement,

Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,

Mesdames et Messieurs,

La tenue de cette réunion en marge de la présente session de l'Assemblée générale des Nations unies est une nouvelle preuve de l'engagement de la communauté internationale à accompagner le Mali et le Sahel pour relever les défis complexes et multidimensionnels qui les interpellent. Au-delà de cette marque continue d'attention, elle doit aussi être l'occasion pour tous les acteurs concernés de renforcer leur engagement, tant les obstacles qui se dressent sur notre chemin restent encore nombreux et difficiles.

Notre rencontre est organisée à un moment particulier de la conjoncture politique au Mali. En effet, les élections présidentielles viennent de s'y tenir sans problèmes majeurs. Je félicite le Président Ibrahim Boubacar Keita, pour la confiance renouvelée que le peuple malien lui a témoigné, et lui souhaite plein succès dans la lourde tâche qui l'attend.

Cette réunion est centrée sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger, mais aussi sur le Sahel, d'une façon plus générale. Ce sont-là deux faces de la même pièce.

En ce qui concerne le Mali, je voudrais me féliciter des avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. J'exhorte les autorités maliennes et les autres acteurs concernés à accélérer la cadence.

Le « Pacte pour la Paix » proposé offre un cadre approprié pour donner plus de solennité au nécessaire esprit de collaboration qui doit exister entre les parties maliennes et leurs partenaires internationaux. L'objectif ne doit pas être de réinventer ce qui a été convenu, mais plutôt de permettre la mise en œuvre effective des engagements pris aux termes de l'Accord de paix, avec un horizon temporel bien défini.

Cet esprit de partenariat est le maître-mot. Rien ne peut être fait sans l'appropriation des parties maliennes, car après tout c'est à elles qu'incombe la responsabilité première de la promotion de la paix et de la réconciliation dans leur pays. Dans le même temps, leurs efforts ne peuvent aboutir sans l'accompagnement de leurs partenaires.

S'agissant plus précisément de l'action attendue des parties maliennes, l'on ne soulignera jamais assez que la construction durable de la paix exige l'inclusion de toutes composantes de la société. Autant il est vrai que sans les belligérants armés, l'on ne peut mettre un terme à la violence, autant il est évident que sans la pleine participation des

autres composantes de la société, les acquis enregistrés resteront fragiles et réversibles, étant à la merci de la moindre divergence entre les parties.

La stabilisation du Mali, c'est la stabilisation des pays voisins, c'est la stabilisation de toute la région du Sahel et au-delà. C'est dire que les parties signataires de l'Accord de paix ont une grande responsabilité.

Mesdames et Messieurs,

S'agissant plus précisément du Sahel, l'Union africaine reste engagée aux côtés des pays de la région dans leur combat contre le terrorisme et la criminalité organisée. Nous continuerons à soutenir les mécanismes mis en place à cet effet, notamment la Force multinationale mixte dans le Bassin du Lac Tchad et la Force conjointe du G5 Sahel.

Je renouvelle mon appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte un soutien plus adéquat à ces mécanismes. La lutte contre le terrorisme est un combat global. Le front est commun: un échec dans le Sahel aura des retombées bien au-delà de la région.

Dans cet esprit, je réitère notre appel au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il confère un mandat sous chapitre 7 à la Force conjointe du G5 Sahel, et autorise la mise à disposition d'un module de soutien logistique financé par les contributions mises à recouvrement. D'autres options sont envisageables, comme celle de la Brigade d'intervention de la MINUSCO, moyennant une reconfiguration de la MINUSMA, pour rester dans la limite du plafond actuel des effectifs en uniforme de la Mission.

Dans les semaines à venir, la Commission de l'Union africaine entend intensifier ses consultations avec tous les acteurs concernés pour faire avancer la demande légitime des dirigeants du G5.

L'Union africaine continuera à travailler avec le reste de la communauté internationale afin de répondre aux autres défis du Sahel, comme la gouvernance et le développement. Nous venons, à ce propos, de réviser notre stratégie.

Je me réjouis aussi de l'engagement pris par les différentes organisations actives dans le Sahel, lors de leur rencontre tenue à Abuja les 17 et 18 septembre dernier, de travailler main dans la main, en vue d'arriver à une harmonisation de leurs stratégies respectives et à une coordination plus étroite de leurs efforts. C'est là un pas éminemment positif.

Je vous remercie de votre aimable attention.